

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 19 JANVIER 2009

Date de convocation : 12 janvier 2009.

Présents : R Pagnon, M Souzy, C Gaillac, G Petit, E Boyer, L Carré, F Charbonnel, A Dargery, L Goudal, G Lavaud, D Meyer, G Pascarel, F Prodel, S Tallet.

Absent : Frédéric Cournil.

Secrétaire de séance : Evelyne Boyer.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Renouvellement de l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal : M. le Maire donne lecture du projet de délibération transmis par le Centre de gestion. Lors de son assemblée générale à Laguenne, le Comité des œuvres sociales a fait valider l'augmentation des cotisations patronales et salariales pour 2009. Ces taux – 0,75 % part patronale et 0,25 % part salariale – doivent être approuvés par délibération par toutes les collectivités adhérentes. Après explications données sur le rôle du COS, le conseil municipal accepte le renouvellement de cette adhésion.

Retrait de communes du SIER d'Objat : M. le Maire lit la lettre de M. Videau, président du SIER, portant acceptation du retrait des communes de Varetz et de Perpezac le Blanc. Après discussion, le conseil accepte le retrait des communes de Varetz et de Perpezac le blanc.

Enquête publique concernant la vente d'un chemin au Bois d'Arial : lors de cette enquête publique, aucune opposition n'a été signalée au commissaire enquêteur. Le conseil doit déterminer le prix de vente de ce chemin d'une longueur de 95 m environ, sachant que le demandeur paiera tous les frais. Après discussion, le conseil décide de vendre ce chemin au prix de 1€ le m².

Point sur le P.A.B. : le conseil lors de la dernière réunion avait confié la mission de conseil à la DDE. Cette mission sera exécutée gratuitement.

Terrains au dessus de l'école : M. le Maire affiche le plan des terrains situés autour de l'école afin que chacun puisse repérer les deux parcelles à échanger ainsi que les 4 lots longeant le chemin de l'école. L'échange du terrain de Melle Roche d'une largeur de 8 m, situé derrière la cantine, permettrait en cas de besoin d'agrandir cette dernière. Le Conseil, après en avoir discuté, décide d'accepter cet échange de terrain et fixe le prix d'échange à 3 € le m². Sotec plans va s'occuper du bornage.

Vente des 4 parcelles bordant le chemin de l'école : le prix de vente sera d'environ 26 € le m². Le prix définitif sera fixé ultérieurement. M. le Maire va rencontrer les particuliers potentiellement intéressés.

- accès chemin école : C Gaillac indique qu'il a eu une demande de la présidente des parents d'élèves lui faisant part de la difficulté de se croiser sur cette voie. Ce problème pourra être solutionné lors du goudronnage.

Recrutement d'un agent occasionnel : le Maire propose de recruter un agent, 4 heures par semaine, pour faire le ménage dans la classe située dans la garderie. Le Conseil, à l'unanimité, décide de recruter Mme Mélanie Vézine, effectuant déjà des remplacements d'agents absents.

Terrain de la maison de l'usine Parveau : la Communauté de Communes, accepte de céder à la commune une bande de terrain pour faciliter l'accès sur le côté de la maison. Cependant, avant tout échange, le président de la communauté de communes doit demander l'accord du directeur de l'usine.

Terrain jouxtant l'atelier des chaumes : la Communauté de Communes propose de vendre à la commune deux parcelles de terrain riveraines de l'ancien atelier « Vareille » au prix , estimé par les Domaines, de 10 500 €. Le conseil, après consultation du plan, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Avenants pour travaux bâtiment- Mairie : le montant des imprévus s'élève à 3290 € ce qui représente 1,32% de plus value par rapport au montant initial. L. Goudal fait remarquer que lors de la restauration de bâtiments anciens, des « surprises » font augmenter les devis. Des détails sont donnés sur tous les lots liés à ces imprévus. Le Conseil accepte ces avenants à l'unanimité.

Questions diverses

Disparition de 41 bureaux de poste en Limousin : le Maire rappelle qu'il a déjà envoyé un courrier au Directeur Départemental de la poste pour avoir des informations concernant les rumeurs (lettre info des syndicats) de transformation du bureau de poste vignolais en agence postale. La presse régionale vient de confirmer ces rumeurs. Le Directeur Départemental a confirmé que ces rumeurs n'émanent pas de ses services. Il prévoit de rencontrer Monsieur le Maire courant 1^{er} semestre 2009 et précise qu'aucune évolution ne se fera sans concertation locale. Certains conseillers proposent de faire signer une pétition avant qu'il ne soit trop tard. Le maire va évoquer ce sujet lors de la réunion cantonale samedi 24 janvier à Juillac.

Réunion des commissions : le maire propose aux commissions bâtiment et voirie de se réunir afin d'étudier le devenir de certains bâtiments et terrains communaux et présenter des projets de restructuration ou autres qui devront être des « opérations blanches » pour la commune.

G. Petit, délégué du syndicat de l'Auvézère, présente le rapport sur le prix et la qualité de l'Eau établi par le syndicat.